Fiche technique des substances dangereuses creo

Nom du produit : 82-1032 Pink Coolant 4 L 40/60

1. Identification du produit et coordonnées du fabricant

Nom du produit :	82-1032 Pink Coolant 4 L 40/60
Classification/nom chimique :	Solution d'éthylène glycol
Synonymes :	Solution de monoéthylène glycol
Utilisation du produit :	Liquide de refroidissement
Référence UN :	Aucun numéro attribué
Classification UN des produits dangereux / risques annexes :	Aucun numéro attribué
Code Hazchem (Australie) :	Aucun numéro attribué
Numéro du centre antipoison (Australie) :	Tableau 6
Fournisseur :	Creo Inc.

Numéro de téléphone d'urgence : **Infotrac®**
Amérique du Nord : 1-800-535-5053
International : +1-352-323-3500

Adresse du fournisseur :
Creo Inc.
3700 Gilmore Way
Burnaby, BC
Canada V5G 4M1

Centres d'assistance :

Creo Amérique et Asie-Pacifique (24 hr)	Amérique du Nord : 1-800-472-2727 International +1-604-451-2727
Creo Europe, Moyen-Orient et Afrique	+ 32-2-352-2511
Creo Japon	0800-919-0900

2. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux	% au poids	N° CAS	N° EINECS	N° ENCS	ECL #
Phosphate de potassium dibasique	0.5–1.5	7758-11-4	231-834-5	1-452X	KE-12167
Éthylène glycol	40–70	107-21-1	203-473-3	2-230	KE-13169
Eau et autres composants.	Equilibre	7732-18-5	231-791-2	*ND	*ND

*ND = Non Défini

3. Identification des dangers

Présentation des urgences

Apparence :	Liquide rose, clair avec une faible odeur.
Dangers pour la santé :	Peut irriter légèrement à modérément la peau, les yeux, les muqueuses en contact et tout tissu exposé.
Risque d'inflammabilité :	Classe IIIB Liquide combustible. Peut s'enflamer si chauffé à plus de 110°C (230°F).
Risque de réactivité :	Non réactif.
Risques pour l'environnement :	Non répertorié comme polluant marin.
Recommandations d'urgence :	Les intervenants doivent porter les équipements de protection individuelle adéquats.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'absorption :	**Inhalation :** Oui **Peau :** Oui **Ingestion :** Oui
Inhalation :	**Aigu :** L'inhalation des vapeurs, de brouillards ou de vaporisations peut provoquer des irritations du nez et de la gorge ainsi que de la toux, de la somnolence, des nausées et des modifications des reins et du foie. **Chronique :** Une exposition chronique peut provoquer des irritations de la gorge, des maux de tête et des maux de la partie inférieure du dos.
Contact avec les yeux :	Peut causer une irritation temporaire des yeux (par exemple, rougeur et larmoiement)
Contact avec la peau :	**Aigu :** Le contact avec la peau peut irriter légèrement à modérément la peau en contact. **Chronique :** Une exposition prolongée ou répétée de la peau peut provoquer une dermatose (peau rouge et sèche).
Absorption par la peau :	Le composant d'éthylène glycol de ce produit peut être absorbé par une peau endommagée. L'absorption du produit par une surface importante de peau endommagée, sur une période prolongée, peut provoquer des maux de tête, des vertiges et des nausées.
Possibilité de sensibilisation	Les composants de ce produit ne provoquent normalement pas de sensibilisation de la peau ou du système respiratoire chez l'homme.
Ingestion :	**Aigu :** En cas d'ingestion, ce produit peut irriter la bouche, la gorge, l'œsophage et les tissus du système digestif. Les symptômes sont une stimulation du système nerveux central suivi d'une dépression, des étourdissement, un état d'intoxication alcoolique, la stupeur, des convulsions, le coma et des dommages aux reins. **Chronique :** L'ingestion chronique de ce produit peut entraîner la formation de calculs et de dommages aux reins.
Injection :	Une injection accidentelle (par exemple par perforation avec un objet contaminé) provoque une douleur et une irritation en plus de la blessure.
Organes visés :	**Aigu :** Peau, yeux, système nerveux central, reins. **Chronique :** Peau, système nerveux central, vessie et les reins.
Risque de cancer :	**NTP :** Non répertorié. **IARC :** Non répertorié. **OSHA :** Non répertorié.

4. Premiers secours

LES SECOURISTES NE DOIVENT PAS ESSAYER D'AIDER LES VICTIMES EXPOSÉES À CE PRODUIT SANS ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE ADÉQUAT. Les victimes doivent recevoir un avis médical si des effets indésirables apparaissent après exposition. Les secouristes doivent recevoir des soins médicaux si nécessaire. Se munir d'une copie de la fiche signalétique pour le médecin en contact avec la personne contaminée.

Inhalation :	Transporter la victime hors de la zone contaminée. Si nécessaire, utiliser la respiration artificielle pour maintenir les fonctions vitales. Demander un avis médical si les effets indésirables persistent.
Contact avec les yeux :	Retirer immédiatement les lentilles de contact. Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Soulever la paupière à l'aide de doigts préalablement désinfectés pour assurer un rinçage efficace. Faire « rouler » les yeux aux victimes. Demander un avis médical si les effets indésirables persistent après le rinçage des yeux.
Contact avec la peau :	Ôter les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau abondamment avec de l'eau ou sous une douche pendant au moins 15 minutes. Veiller à ne pas contaminer les yeux. Demander un avis médical si les effets indésirables persistent après le rinçage.

Ingestion :	En cas d'ingestion, APPELER UN MEDECIN OU LE CENTRE ANTIPOISON POUR OBTENIR LES INFORMATIONS COURANTES. NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT sauf sous avis médical. Rincer la bouche de la victime à l'eau. Ne jamais provoquer de vomissement ou ne jamais donner de diluants (lait ou eau) à une personne **inconsciente ayant des convulsions ou incapable d'avaler**. En cas de vomissements, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté gauche (tête vers le bas si possible) pour maintenir la respiration et éviter l'aspiration. Si la personne contaminée a des convulsions, maintenir la respiration et demander immédiatement une assistance médicale.
Conditions médicales aggravées par une surexposition :	Une exposition aiguë ou prolongée peut aggraver une dermatose, des problèmes de peau et du système nerveux central.
Recommandations aux médecins :	Aucun antidote particulier. Le traitement de l'exposition doit viser le contrôle des symptômes et de l'état clinique du patient.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair :	> 110°C (110,00°C)
Limites d'inflammabilité (explosion) :	Non établie.
Température de combustion spontanée :	Non établie.
Moyens d'extinction :	Eau pulvérisée, mousse antialcool ou poudre extinctrice. Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
Risques d'incendie et d'explosion :	Classe IIIB Liquide combustible. Peut s'enflamer si chauffé à plus de 110°C (230°F). Les conteneurs exposés à une chaleur intense provenant de flammes doivent être refroidis à l'eau afin d'éviter la mise sous pression de la vapeur qui pourrait entraîner l'éclatement des conteneurs. Lutter contre le feu en se tenant le plus éloigné possible. Toujours se tenir à l'écart de l'extrémité des conteneurs en raison du risque d'explosion.
Instructions spéciales contre les incendies :	Les personnes combattant les débuts d'incendie doivent porter des lunettes de protection. Les pompiers doivent porter des appareils de respiration autonomes et un équipement de protection total. Des vêtements résistant aux produits chimiques peuvent s'avérer nécessaires. Utiliser des vaporisateurs d'eau pour faire baisser la température des conteneurs exposés. Si possible, éviter que les eaux d'écoulement n'entrent dans les bouches d'égout, les flaques d'eau ou d'autres zones sensibles sur le plan écologique. Si nécessaire, décontaminer l'équipement de lutte contre l'incendie à l'aide d'eau savonneuse et le rincer à l'eau avant de le réutiliser.

Évaluation NFPA : Santé (bleu) : 1 Inflammabilité (rouge) : 1 Instabilité (jaune) : 0

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Marche à suivre en cas de déversement :	Pour les déversements accidentels (par exemple, moins d'un litre de liquide d'une bouteille), porter des gants en caoutchouc, des lunettes de protection et la protection corporelle adaptée. Le personnel formé suivant les procédures mises en place au préalable peut traiter les déversements plus importants (par exemple, 10 litres de liquide s'échappant d'une caisse contenant plusieurs conteneurs). Eliminer toutes les sources d'incendie avant le début du nettoyage. Utiliser des outils ne générant pas d'étincelles. Pour des déversements plus importants, dégager la zone et protéger les personnes. L'équipement de protection individuelle minimal nécessaire pour les déversements plus importants doit comporter des gants et bottes en caoutchouc, une protection pour le visage et une combinaison Tyvek.

Marche à suivre en cas de déversement : Si la concentration d'oxygène est inférieure à 19,5% ou inconnue, Niveau B : gants triple épaisseur (gants en caoutchouc et gants en nitrile sur des gants en latex), combinaison résistant aux produits chimiques et bottes, casque et appareils de respiration autonomes sont nécessaires. Zone de contrôle des niveaux de vapeur des combustibles. Le niveau de vapeurs combustibles doit être de 10% inférieur au LEL (voir Section 5, Mesures de lutte contre l'incendie) avant d'autoriser le personnel à rentrer dans la zone ou le déversement a eu lieu. Les appareils de contrôle doivent indiquer que les niveaux d'exposition sont inférieurs à ceux de la *Section 8, Directives d'exposition* et que les niveaux d'oxygène sont supérieurs à 19,5 % avant d'autoriser la pénétration dans la zone sans appareil de respiration autonome. Absorber le liquide répandu à l'aide d'un équipement adéquat. Décontaminer la zone soigneusement.

Méthode d'élimination des déchets : Placer tous les résidus du déversement dans un conteneur adapté et le sceller. Eliminer les déchets conformément aux réglementations ou procédures locales, nationales ou fédérales (voir *Section 13*, *Considérations relatives à l'élimination)*.

7. Manipulation et stockage

Méthodes de travail et d'hygiène : Se laver soigneusement les mains après manipulation. Ne pas manger, boire, fumer ou se maquiller durant la manipulation. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou vaporisations. Utiliser le produit dans un espace bien aéré. Ôter les vêtements contaminés immédiatement. Toutes les méthodes de travail doivent réduire le risque de déversement de produits. Les espaces de travail doivent disposer de fontaines oculaires et de douches de sécurité.

Méthodes de manipulation et de stockage : Former tous les employés pour une manipulation en toute sécurité du produit. Veiller à ce que les conteneurs soient bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver les conteneurs dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière et de sources de chaleur ou de froid intense. Stocker les conteneurs d'origine dans des conteneurs secondaires ou dans une zone délimitée si nécessaire. Conserver les conteneurs loin des produits chimiques incompatibles (voir *Section 10, Stabilité et réactivité*). Inspecter tous les conteneurs arrivants afin de vérifier les dommages et l'étiquetage avant le stockage. Manipuler les conteneurs vides avec soin, car ils peuvent contenir des liquides ou des vapeurs résiduels. Les zones de stockage doivent être composées de matériaux résistant au feu. Placer des avertissements et des panneaux « NE PAS FUMER » dans les zones de travail et de stockage si nécessaire. Disposer l'équipement anti-incendie nécessaire dans la zone de stockage (par exemple, des systèmes d'extinction automatiques, des extincteurs portables). Consulter le NFPA 30, *Flammable and Combustible Liquids Code* (Code sur les Liquides Inflammables et Combustibles) pour de plus amples informations sur le stockage. Ne pas souder, découper, percer ou effectuer des travaux à chaud sur des conteneurs ou des tuyaux vides jusqu'à ce que tous les liquides, vapeurs et résidus soient éliminés.

Méthodes de protection durant la maintenance d'un équipement contaminé : Suivre les méthodes décrites à la *Section 6, Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle*. Déconnecter tous les cordons d'alimentation durant la décontamination pour éviter l'électrocution. Rassembler toutes les eaux de rinçage et les éliminer selon les réglementations ou procédures régionales applicables.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Contrôles d'ingénierie : Utiliser une ventilation adaptée pour assurer une exposition inférieure aux limites des *Directives d'exposition* ci-dessous. Utiliser un système de ventilation ne produisant pas d'étincelles, relié à la terre et à l'épreuve des explosions, séparé des autres systèmes d'échappement. Si nécessaire, laisser le matériau s'échapper vers l'extérieur en prenant les précautions nécessaires pour éviter une contamination de l'environnement. S'assurer que des fontaines oculaires et des douches de sécurité sont disponibles à proximité des zones de travail.

Ventilation :
Évacuation locale : Préférable
Mécanique : Adapté

Protection individuelle :

Yeux : porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité en cas de risque d'exposition à des vapeurs ou à des pulvérisations. Consulter les normes nationales adéquates pour l'équipement de protection individuelle.

Peau : porter des gants en caoutchouc butyle. Vérifier l'étanchéité des gants. Utiliser la protection corporelle adaptée à la tâche (par exemple, un tablier en caoutchouc lors du nettoyage de l'équipement, une combinaison Tyvek et des bottes en caoutchouc lors d'un déversement important). Utiliser des protections pour les pieds s'il y a un risque de blessure dû à des chutes d'objets, des objets électriques, coupants ou roulants. Consulter les normes nationales adéquates pour l'équipement de protection individuelle.

Système respiratoire : n'utiliser que des équipements autorisés et en bon état. Consulter les normes nationales adéquates pour l'équipement de protection individuelle. Des concentrations d'oxygène inférieures à 19,5% sont considérées comme présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé. Dans de telles conditions, l'utilisation d'un appareil de respiration autonome à déclenchement manuel ou sous pression avec masque intégral ou d'un respirateur à adduction d'air à masque facial complet combiné avec réserve d'air est nécessaire.

Directives d'exposition :

Éthylène glycol CAS # 107-21-1

Juridiction	Limite	Valeur	Année
Allemagne	DFG MAK	TWA = 26 (peau) [plafond] PEAK = 2•MAK 15 min, valeur moyenne, intervalle 1 heure	
U.S.A.	ACGIH® TLV®	STEL = 100 (aérosol) [plafond]	2003
U.S.A.	OSHA PEL	TWA = 125 plafond [PEL 1989 vidé]	2003
U.S.A.	NIOSH	*ND	

*ND = Non Défini

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence et odeur :	Liquide limpide rose ayant une odeur d'éther (gênante au-dessus de 100 ppm)
Point de congélation :	< 0°C (32°F)
Plage d'ébullition :	> 100°C (212°F)
Densité (eau = 1) :	> 1
Seuil d'odeur :	Non établie.
Pression de vapeur :	Non établie.
Densité de vapeur :	Non établie.
Taux d'évaporation (*n*-BuAc = 1) :	Non établie.
pH :	Non établie.
Solubilité dans l'eau :	Soluble
Coefficient de répartition eau/huile :	Non établie.
Viscosité :	Non établie.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique :	Stable
Conditions d'instabilité :	Chaleur excessive, flammes nues et toute autre source inflammable
Incompatibilité avec différentes matières :	Oxydants puissants, bases puissantes, acide chromique, permanganate de potassium, peroxyde de sodium, acide chlorosufonique, téréphtalate de diméthyle, oléum, pentasulfure de phosphore, hydroxyde de sodium, acide sulfurique, butoxyde de titane et acide perchlorique.

Produits de décomposition dangereux : L'inflammation génèrera du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

Polymérisation dangereuse : Non afférent

11. Informations toxicologiques

Chaque fois que possible, cette fiche signalétique fournit des données toxicologiques humaines, un DL50 par voie orale-rat et un CL50 par inhalation-rat des composants de ce produit présents à une concentration supérieure à 1 %. Des données toxicologiques complémentaires sur les composants de ce produit sont disponibles si nécessaire. Veuillez contacter Creo pour de plus amples informations.

Référence RTECS : Éthylène glycol - KW2975000

Données de toxicité aiguë :

ÉTHYLÈNE GLYCOL :

DLLo (oral, humain) = 786 mg/kg ; Comportement : convulsions ou effet sur le risque d'attaque, coma, problèmes gastro-intestinaux : hypermotilité, diarrhée

DLLo (oral, humain) = 398 mg/kg ; Comportement : maux de tête ; gastro-intestinal : nausée ou vomissement, foie : autres modifications

DTLo (oral, homme) = 15 g/kg ; Nerf périphérique et sensation : modification des sensations impliquant les nerfs périphériques ; gastro-intestinal : formation d'ulcères ou saignements de l'intestin grèle, reins, urètres, vessie : tests des fonctions rénales vides

DTLo (oral, homme) = 1 195 mg/kg ; Nerf périphérique et sensation : modification des sensations impliquant les nerfs périphériques ; les reins, l'urètre, la vessie : tests des fonctions rénales vides

DTLo (oral, homme) = 16 g/kg ; comportemental : coma, reins, urètre, vessie : tests de la fonction rénale vide ; Métabolique nutritionnelle et macroscopique : acidose métabolique

DTLo (oral, enfant) = 5 500 mg/kg ; comportemental : anesthésique général ; poumons, thorax ou respiration : stimulation respiratoire, reins, urètre, vessie : autres modifications

CTLo (inhalation, humaine) = 10 000 mgm³ ; Organes sensoriels et sens spéciaux (yeux) : larmoiement ; poumons, thorax ou respiration : toux, autres modifications

DL_{50} (voie orale, rat) = 4 700 mg/kg

LC_{50} (inhalation, rat) > 200 mg/m^3/4 heures

Données sur l'irritation : Données animales disponibles mais non listées dans cette fiche signalétique.

Données de mutation :

ÉTHYLÈNE GLYCOL :

Inhibition de l'ADN (lymphocyte, humain) = 320 mmol/L

Données sur les effets sur la reproduction : Données animales disponibles mais non listées dans cette fiche signalétique.

Données sur le risque de cancer : L'ACGIH a conclu que l'éthylène glycol ne peut être classé dans les produits cancérigènes pour l'homme. Les autres composants de ce produit ne sont pas répertoriés dans les listes suivantes : LISTE FEDERALE DE L'OSHA Z, NTP, CAL/OSHA. Ces composants ne sont dès lors ni considérés comme des agents cancérigènes par ces agences ni suspectés de l'être.

Indices biologiques d'exposition : Actuellement, aucun indice d'exposition biologique (IEB) n'est déterminé pour les composants de ce produit.

12. Informations écologiques

Stabilité dans l'environnement : Ce produit est relativement stable en atmosphère ambiante. Des données environnementales complémentaires concernant ce produits sont fournies ci-dessous :

ÉTHYLÈNE GLYCOL :

Demande biologique en oxygène = 0,47 g oxygène / g d'éthylène glycol

Demande chimique en oxygène = 1,29 g oxygène / g d'éthylène glycol

Mobilité : Sur la base d'un diagramme Koc de 4, déterminé à partir d'un Log Kow de 1,36, il est estimé que l'éthylène glycol sera fortement mobile dans le sol.

Bioconcentration : Le facteur de bioconcentration de l'éthylène glycol dans le poisson serait de 10 après 3 jours d'exposition, ce qui laisse à croire qu'il n'y aura pas de bioconcentration dans le poisson.

Persistance : S'il est libéré dans le sol, l'éthylène glycol ne doit pas être absorbé dans le sol ou les sédiemnts. La biodégradation complète peut se faire en un à vingt-neuf jours, selon le type de sol et l'humidité. S'il est libéré dans de l'eau, l'éthylène glycol ne doit pas se volatiliser et doit se biodégrader en 5 à 78 jours. S'il est libéré dans l'athmosphère, l'éthylène glycol sera présent en phase vapeur. L'éthynol glycol en phase vapeur est détruit dans l'atmosphère par réaction avec des radicaux hydroxydes produits par processus photochimique.. La demi-vie de cette réaction dans l'air est estimée à environ 50 heures.

Effet du produit sur les végétaux et les animaux : Nuisible ou fatal aux végétaux et aux animaux contaminés, surtout si rejeté en grande quantité.

Effet du produit sur la vie aquatique : Nuisible ou fatal aux végétaux et aux animaux aquatiques contaminés, surtout si rejeté en grande quantité. Les données de toxicité aquatiques suivantes sont disponibles pour les composants de ce produit :

ÉTHYLÈNE GLYCOL :

DL_{50} (*Carassius auratus* (poisson rouge) 24 heures = > 5,000 mg/L, modifié ASTM D 1345
CL_{50} (*Poecilia reticulata* Guppy) 7 heures = 49.300 ppm conditions d'essai biologique non spécifiées
CL_{50} (truite arc-en-ciel) 96 heures = 18 500 mg/L conditions d'essai biologique non spécifiées)
LC_{50} (truite arc-en-ciel) 96 heures = 41 000 mg/L à 20°C, conditions d'essai biologique non spécifiées
LC_{50} (*Crangon crangon* Crevette brune) 48 heures = > 100 mg/L eau salée aérée
LC_{50} (poisson rouge déterminé) 24 heures = 5 000 mg/L 20°C, conditions statiques
Seuil de toxicité (test d'inhibition de la multiplication des cellules) [*Pseudomonas putida*] = 10 000 mg/L
Seuil de toxicité (test d'inhibition de la multiplication des cellules) [*Entosiphon sulcatum*] et [*Uronema parduczi* Chatton-Lwoff)] = 10 000 mg/L
Seuil de toxicité (test d'inhibition de la multiplication des cellules) [*Microcystis aeruginosa*] 2 000 mg/L ; algues vertes (*Scenedesmus quandricauda*) = 10 000 mg/L

Dégradabilité :

ÉTHYLÈNE GLYCOL :

Biodégradation : La biodégradation de l'éthylène glycol est présumé être un processus d'élimination majeur. La biodégradation complète est de 97% entre un et vingt-neuf jours.

Coefficient de partage octanol/eau :

ÉTHYLÈNE GLYCOL :

Log K_{ow} = 1.36
Log Koc estimé : Log Koc = 4

13. Considérations relatives à l'élimination

Préparation des déchets pour élimination : L'élimination des déchets doit se conformer aux réglementations ou procédures fédérales, nationales, provinciales et locales. Ce produit, si non modifié en cours d'utilisation, peut être éliminé par traitement dans une usine autorisée ou comme conseillé par les autorités réglementaires locales s'occupant des déchets dangereux.

Code EWC : Ne s'applique pas.

Référence EPA : Ne s'applique pas.

14. Informations relatives au transport

	U.S. DOT	Canadian TC	IATA	IMDG	Australia Road/Rail *	UN ADR/RID
Classification des marchandises :	Non classifié	Non classifiés comme produits dangereux				

* Office fédéral australien du code de sécurité routière pour le transport des produits dangereux par route ou par voie ferrée.

15. Informations réglementaires

États-Unis

Les composants du produit ne sont pas soumis aux exigences de contrôle de :

SARA 302 (40 CFR 355, Annexe A) : Sections 302 du titre III de la loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act".

EPA - CERCLA/Superfund, 40CFR 302.4 : Sections 304 du titre III de la loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act".

SARA Titre III, 313 Produits chimiques : Sections 313 du titre III de la loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act".

Inventaire EPA TSCA : Les composants du produits sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

California Proposition 65 : Les composants du produit ne sont pas répertoriés dans les listes Proposition 65 de l'État de Californie des produits chimiques reconnus pour provoquer un cancer, une malformation congénitale ou tout autre problème sur le plan de la reproduction.

Canada

Inventaire DSL/NDSL :	Les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire canadien DSL ou NDSL ou en sont exemptés.
Classification WHMIS :	Classe D2B (Matériaux qui provoquent d'autres effets toxiques)
Déclaration CPR :	Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des réglementations canadiennes CPR (Controlled Products Regulations) et la fiche signalétique contient toutes les données requises par les CPR.

Australie

Inventaire des substances chimiques (AICS) :	Les composants du produit donnés dans la Section 2 sont répertoriés dans l'AICS.
Liste des substances désignées :	L'éthylène glycol est répertorié dans la Liste des substances désignées.
Norme de prévision uniforme des drogues et des poisons :	Tableau 6

Europe

Statut de l'inventaire EINECS/ELINCS :	Les composants répertoriés se trouvent dans l'inventaire européen EINECS/ELINCS.
Référence EINECS :	Éthylène glycol : 203-473-3 Phosphate de potassium dibasique : 231-834-5
Classification et étiquetage UE :	Ce produit répond aux critères de Nocif [Xn] selon les réglementations européennes actuelles.

Japon

Références ENCS :	Éthylène glycol : 2-230 Phosphate de potassium dibasique : 1-452X
Loi de contrôle des substances toxiques et nuisibles :	Aucun composant du produit n'est reconnu comme étant une substance toxique.

Corée

Références ECL :	Éthylène glycol : KE-13169 Phosphate de potassium dibasique : KE-12167

Étiquetage harmonisé, formules de risque et conseils de prudence

Pays :	**Europe**	**Australie**	**Corée**	**Japon**
Directive/réglementation :	2001/59/CE	NOHSC : 10005 (1994)		
Symbole :				
Classification :	Nocif [Xn].			
Formules de risque :	R 22	Nocif en cas d'ingestion.		
Formules de sécurité :	S 2	Conserver hors de portée des enfants.		
	S 35	Ne se débarasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.		
	S 46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.		

16. Autres informations

Clé d'évaluation NFPA

Santé (Bleu) : 4 – Danger (Peu être fatal en cas de brève exposition. Équipement de protection spécialisé requis) ; 3 – Avertissement (Corrosif ou toxique. Éviter les contacts avec la peau ou l'inhalation); 2 – Avertissement (Peut être dangereux si inhalé ou absorbé) ; 1 – Attention (peut être irritant) ; 0 – Pas de risque inhabituel.

Inflammabilité (Rouge) : 4 – Danger (Gaz inflammable gaz ou liquide extrêmement inflammable) ; 3 – Avertissement (Point d'éclair du liquide inflammable inférieur à 100° F); 2 – Attention (Point d'éclair du combustible liquide de 100° à 200° F); 1 – Combustible si chauffé ; 0 – Non combustible.

Instabilité (jaune) : 4 – Danger (Matériau explosif à température ambiante) ; 3 – Danger (Peut être explosif si bousculé, chauffé en condition confinée ou mélangé avec de l'eau) ; 2 – Avertissement (Instable ou peut réagir violemment si mélangé avec de l'eau) ; 1 – Attention (Peut réagir si chauffé ou mélangé avec de l'eau, mais pas violemment) ; 0 – Stable (Non réactif lorsqu'il est mélangé avec de l'eau).

Clé d'avertissement spéciale (Blanc) : W – Réactif à l'eau ; OX – Agent oxydant.

COTE HMIS : Risques pour la santé : 1 Risque d'inflammabilité : 1 Risque physique : 0

Clé d'évaluation HMIS : 0 = Insignifiant ; 1 = Léger ; 2 = Modéré ; 3 = Élevé ; 4 = Extrême.

MSDS a été préparé par Chemical Safety Associates Inc. PO BOX 3519, La Mesa, CA 91944-3519, USA..

Date de création de la fiche signalétique : 2004/04/01 **Dernière révision :** 2004/10/01

Cette fiche a été établie selon les critères définis dans la norme fédérale de divulgation des produits dangereux 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA, les réglementations canadiennes CPR (Canadian Condrolled Products Regulations), les directives de la Communauté Européenne et la norme industrielle japonaise JIS Z 7250 :2000. Le produit décrit dans cette fiche ne doit pas être utilisé dans un but autre que celui décrit à la Section 1. Comme les conditions spécifiques d'utilisation décrites dans cette fiche sont hors de notre contrôle, vous êtes seul responsable du respect des contraintes imposées par les lois applicables.

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel des connaissances et de la loi. Son seul but est de fournir une aide sur les aspects concernant la santé, la sécurité et l'environnement pour le produit tel que décrit dans cette fiche et ne doit pas être considérée comme une garantie de résultats techniques ou de l'adéquation à des applications particulières.

CES INFORMATIONS SONT DONNÉES SANS AUCUNE GARANTIE OU CONTREPARTIE. NOUS NE PRENONS PAS LA RESPONSABILITE LEGALE DE TOUTE UTILISATION DE CES INFORMATIONS. VOUS NE DEVEZ PAS NON PLUS CONSIDERER QUE CES INFORMATIONS VOUS INCITENT, RECOMMANDENT OU VOUS AUTORISENT À APPLIQUER TOUTE INVENTION BREVETEE SANS LICENCE. CES INFORMATIONS NE VOUS SONT DONNÉES QUE POUR VOTRE USAGE PERSONNEL, VOS RECHERCHES ET VÉRIFICATIONS INDÉPENDANTES. AVANT D'UTILISER CES INFORMATIONS OU TOUT PRODUIT, LISEZ L'ÉTIQUETTE.